

# Loisirs et sport 2023

Votre CSE participe financièrement à vos activités préférées: **remboursement de 50%** de vos justificatifs de loisirs ou sport 2023 (**plafond de 120 €/an**).

Cette subvention est globale pour l'ayant droit et ses enfants.

**DANS LA LIMITE DU BUDGET DISPONIBLE**



## Le budget est mensualisé.

Les dossiers reçus avant le 30 ou 31 de chaque mois seront traités en début de mois suivant (cachet de la Poste faisant foi).

Si le budget disponible est dépassé nous effectuerons un tirage au sort.

## Les activités concernées :

- Licences, abonnements sportifs
- Activités de loisirs et culturelles.
- Billets de spectacle, parcs d'attraction, concerts, cinéma, zoo, piscine patinoire ...
- Forfaits ski (remontées et location de matériel)
- Les abonnements de magazines
- Les achats de livres

## Le fonctionnement :

Pour bénéficier de cette subvention, remplissez le verso de cette feuille et joignez-y les documents demandés.

Les remboursements interviendront (par virement bancaire ou chèque) vers le 10 de chaque mois.

### Attention :

- \* factures nominatives et datées impérativement de 2023.
- \* Sont exclus : les achats de matériel liés à la pratique de l'activité concernée, les repas, les centres aérés et garderies.
- \* **Les tickets de caisse, confirmation email et contrats d'abonnement ne font pas office de facture.**



### \* PAR LE BIAIS DE VOTRE ESPACE PRIVÉ :

[www.csemanpowernord.fr](http://www.csemanpowernord.fr)

### \* PAR EMAIL :

[contact@csemanpowernord.fr](mailto:contact@csemanpowernord.fr)

(pensez à demander un accusé de réception)

### \* PAR VOIE POSTALE :

CSE MANPOWER NORD Opération Loisirs et sport  
230 AVENUE JEAN JAURES  
59790 RONCHIN

## APPLICATION MOBILE DU CSE NORD

Votre application CSE MANPOWER NORD vous permet d'accéder à toute l'actualité de votre CSE.

Si vous souhaitez recevoir nos nouveautés en avant première, n'attendez plus, téléchargez notre application dès à présent :



OU



# Participation Loisirs et sport 2023

Une participation de 120 € au maximum par année civile (dans la limite de 50% de la dépense totale) est allouée aux salariés du CSE MANPOWER NORD (ou à leurs enfants à charge) qui pratiquent une activité sportive ou de loisirs sous présentation de factures acquittées 2023 et nominatives. (Dans la limite du budget disponible)



CSE MANPOWER NORD



## VOS COORDONNÉES

NOM ET PRÉNOM

ADRESSE POSTALE COMPLETE

TÉLÉPHONE

MAIL (*écrire lisiblement + obligatoire*)

DATE ET SIGNATURE

## CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- **SALARIES INTERIMAIRES (y compris CDI)** : Avoir **605 heures de travail minimum** au cours des 12 derniers mois et avoir été en mission dans les 45 jours précédents la demande
- **SALARIES PERMANENTS (CDI, CDD, Alternants et stagiaires)** : Avoir **4 mois d'ancienneté minimum** et avoir été en poste dans les 45 jours précédents la demande
- **PIECES A JOINDRE** : Bon d'inscription complété + fiche de paie de moins de 45 jours + les factures au nom du salarié ou de ses enfants (datées de 2023) + livret de famille ou attestation CAF (si votre demande concerne vos enfants) + RIB pour le remboursement

### OBLIGATOIRE

La réglementation relative à la protection des données a évolué depuis le 25 mai 2018 suite à l'entrée en vigueur du RGPD.

J'ai lu et accepté les conditions d'utilisation de mes données personnelles

**ENVOYEZ VOTRE DOSSIER PAR COURRIER OU PAR MAIL AU :**  
**CSE MANPOWER NORD** Opération Loisirs et Sport - 230 Avenue Jean Jaurès 59790 RONCHIN  
Email : [contact@csemanpowernord.fr](mailto:contact@csemanpowernord.fr)  
Site internet : [www.csemanpowernord.fr](http://www.csemanpowernord.fr) / Tél : 03.20.52.09.73

